

L'AGENCE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU CONSEIL

Réunion du 5 novembre 2010

FINANCES

Le trésorier a fourni un rapport au nom du Comité des finances et de la vérification soulignant les résultats escomptés de fin d'exercice. Le conseil a accepté les états financiers correspondant à la période se terminant le 30 septembre 2010.

Le trésorier a confirmé que le transfert du compte bancaire et de la marge de crédit de l'Agence à la Caisse Alterna a été réalisé, conformément aux discussions qui ont eu lieu à la réunion précédente.

Le conseil a, selon la recommandation du Comité, approuvé les budgets d'investissement et d'exploitation pour 2011 ainsi que le plan de vérification et la rémunération du vérificateur pour l'exercice 2010.

Le conseil a effectué l'examen prévu des politiques ci-dessous et approuvé un certain nombre de modifications apportées à la première d'entre elles, conformément aux recommandations du Comité : Responsabilité financière et Comptabilisation des immobilisations.

GOVERNANCE ET RESSOURCES HUMAINES

Selon l'opinion du Comité de gouvernance et des ressources humaines, le conseil a approuvé des révisions de la Politique des ressources humaines visant à se conformer à la nouvelle loi de l'Ontario sur la violence au travail.

Le conseil a approuvé la proposition du Comité en invitant le directeur général de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada à offrir une présentation lors de la prochaine réunion. La vice-présidente a présenté la recommandation du Comité en ce qui concerne les évaluations annuelles du conseil et des comités prévues en janvier 2011, recommandation qui a été approuvée par le conseil. Selon la recommandation du Comité, le conseil a approuvé la nomination de nouveaux vérificateurs de la conformité pour un mandat de cinq années et a également autorisé la directrice générale à finaliser le plan de vérification de la conformité de 2010, en collaboration avec les vérificateurs et la SCHL. Le conseil a également approuvé une modification du minimum et du maximum de l'échelle salariale de l'Agence, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier.

AUTRES POINTS ABORDÉS

La directrice générale a déposé à l'intention du conseil son rapport de gestion couvrant la période du 30 mai 2010 au 22 octobre 2010. Le conseil a passé en revue le rapport sur le portefeuille de 2009, le rapport sur le troisième trimestre destiné à la SCHL et portant sur le rendement de l'Agence et de ses coopératives clientes, une lettre de présentation ainsi qu'un rapport interne portant sur le respect par l'Agence des normes de service à la clientèle pour le troisième trimestre de 2010.

Le conseil a approuvé une série de domaines stratégiquement visés et soutenus par des indicateurs clés de rendement pour 2011, présentée par la directrice générale. Ces domaines spécifiquement visés et indicateurs encourageront le personnel de l'Agence à se consacrer aux questions les plus cruciales en ce qui a trait à la réussite de l'Agence et de nos clients.